



Saint Martin, notre commune

BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER 2017
www.saintmartinleieux.com



SOMMAIRE

Budgets communaux 2016	P.1
Réalisations et projets futurs	P. 2
Informations communales	P. 3
Informations diverses	P. 4
La vie à l'école et les activités périscolaires	P. 6
Etat Civil 2016	P. 7
Tarifs Communaux 2016	P. 7
Espace des Associations	P. 8
Infos communautaires	P. 11
Un peu d'histoire	P. 12

NUMEROS UTILES

Ecole	05.55.39.19.73
Déchetterie St Martin	05.55.69.51.98
Trésor Public Aix	05.55.70.21.38
Gendarmerie Aix	05.55.70.13.58
Com. de Cnes du Val de Vienne	05.55.70.02.69
EDF Dépannage	09.726.750.87
SAUR	05.87.23.10.01
ORANGE Dépannage	39.00
Assistante Sociale	05.55.70.47.75
Référente gérontologique	05.55.70.49.14
Pompiers	18
SAMU	15

Contacts :

Tél. : 05.55.39.10.85

Fax : 05.55.36.00.39

E-mail : mairie.smlv@wanadoo.fr

Site : www.saintmartinlevieux.com

Heures d'ouverture :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mardi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mercredi	8h30-12h00	Fermé
Jeudi	8h30-12h00	13h30-17h00
Vendredi	8h30-12h00	Fermé au public
Samedi	9h00-12h00	Fermé

Madame le Maire est disponible sur rendez-vous tous les jours.

Rédactionnel - Publicité :

Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Crédit photos :

Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Daniel Bréjaude - Fotolia

Conception : D. VALLE 05 55 70 32 84

Impression : ICOMIA

Le Beaubonnat - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél. 05 55 70 32 89 - contact@icomia.fr

EDITO



Madame, Monsieur,

De nombreux travaux, réalisations et manifestations ont eu lieu au cours de l'année 2016. Ce bulletin municipal s'en fait largement l'écho. Quelques rappels me semblent utiles :

La réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales du Lotissement des Chênes s'achève. Il faudra attendre le printemps prochain pour que la réfection de la chaussée soit réalisée. Dans quelques temps, les désagréments occasionnés par les travaux ne seront plus que de lointains souvenirs !

Concernant l'école, la classe des maternelles a été équipée d'un tableau blanc et d'un vidéo-projecteur interactif. Toutes les classes sont donc désormais « connectées » et informatisées.

Je veux saluer le travail accompli par les agents qui s'occupent du périscolaire et souhaite également remercier tous les intervenants bénévoles qui encadrent et proposent des activités de qualité aux élèves. Pour que les temps périscolaires continuent à bien se dérouler, il est important que les enfants respectent bien les règles de politesse et le règlement intérieur.

Les dossiers intercommunaux avancent. Le Pôle Jeunesse a été mis en service le 19 décembre dernier, la journée « portes ouvertes » a connu un franc succès et a permis de démontrer aux visiteurs que cette réalisation majeure de la Communauté de Communes du Val de Vienne répond à une vraie demande des familles. Grâce à cet équipement, un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents pourra être accueilli dans des conditions optimales d'épanouissement et de sécurité.

Autre dossier « phare » du Val de Vienne : la montée en débit sur tout le territoire intercommunal. Les travaux sont terminés sur notre commune. Beaucoup d'administrés vont voir ou ont déjà pu voir, la différence. Il reste cependant quelques secteurs où cette montée en débit s'avère insuffisante. La Communauté de Communes a ainsi demandé à la société Orange de mener une étude spécifique sur St Martin afin de mettre en place des solutions concrètes pour que ces zones soient mieux desservies. Certains d'entre nous doivent être encore un peu patients, toutefois il faut reconnaître que sans les efforts consentis par les collectivités, il ne se serait pas passé grand-chose...

2017 sera aussi une année avec de nouvelles réalisations. Sont d'ores et déjà programmées : l'extension du garage des services techniques, la création de places supplémentaires de parking aux abords de l'école, le long du terrain de sport.

Mais, si je devais faire un vœu, 2017 pourrait être l'année où seront respectées les règles d'usage nécessaires au bien-vivre ensemble, les bruits en tous genres à des heures inadaptées (tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses...), les feux de déchets verts, la divagation des animaux, en bref, tout ce qui concourt à rendre la vie en communauté agréable.

Je terminerai mes propos en remerciant les membres du Conseil Municipal pour leur implication et en saluant le travail du personnel communal qui assure au quotidien les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Bien à vous.

Sylvie ACHARD,
Maire,

Conseillère Départementale.

N'oubliez pas que 2017 sera une année importante avec deux scrutins majeurs : l'élection du Président de la République (23 avril et 7 mai) et celle des Députés (11 et 18 juin).

Voter est un droit mais c'est aussi un devoir !

BUDGETS COMMUNAUX 2016

Budget communal

Dépenses de fonctionnement : **715 135 €**

Recettes de fonctionnement : **715 135 €**

Dépenses d'investissement : **401 742 €**

Recettes d'investissement : **401 742 €**

Excédent du Budget communal : **384 285 €**

Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement : **134 623 €**

Recettes de fonctionnement : **134 623 €**

Dépenses d'investissement : **737 951 €**

Recettes d'investissement : **737 951 €**

Excédent du Budget assainissement : **213 186 €**

Malgré la baisse des dotations et des subventions depuis quelques années, les deux budgets communaux restent excédentaires. Nous arrivons à dégager l'autofinancement nécessaire pour poursuivre nos investissements, tout en maîtrisant nos taux d'imposition et nos dépenses. Le budget prévisionnel a été voté en mars dernier et le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

REALISATIONS ET PROJETS FUTURS

Réalisations 2016

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales du lotissement des Chênes ont débuté, début septembre, pour une période d'au moins 4 mois. Les riverains ont été informés sur les modalités et le déroulement des travaux lors d'une réunion en juin dernier. C'est le groupement d'entreprises SOTEC-CMC TP-CASTELLO-PRADEAU qui a été retenu pour les réaliser.

Les canalisations existantes qui dataient des années 80 étaient en mauvais état (fuites, risques d'effondrement, canalisations en amiante), et entraînaient, en aval, des dysfonctionnements au niveau de la station d'épuration du Poueix. Par conséquent, 530 mètres de canalisation d'eaux usées présentant de l'amiante et 570 mètres de canalisations d'eaux pluviales ont été remplacés par des canalisations en PVC.

Durant tout le chantier, des mesures ont été prises pour gêner au minimum la circulation et les besoins des riverains :

- Accès possible avant 8h et après 18h et accès libre le week-end en respectant la signalisation.
- Afin de faciliter l'accès du lotissement, une voie provisoire a été créée reliant le lotissement à la Maison des Associations par la zone d'activités.
- Ordures ménagères : des containers jaunes et gris ont été installés en bas du lotissement et au niveau de la salle des fêtes.

- Distribution du courrier, livraisons, transports scolaires... ont été adaptés en fonction de l'avancée des travaux.



Les travaux de désamiantage ont été contrôlés toutes les semaines par un organisme extérieur afin de vérifier qu'il n'y ait aucune pollution et aucun danger pour les ouvriers du chantier.



REALISATIONS ET PROJETS FUTURS

Ces travaux, très coûteux, ont été subventionnés par le Département et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 70%, le tout sans augmenter les impôts communaux !!!



Le pont sur l'Arthonnet, au niveau du chemin de randonnée des deux passerelles a été rénové par les services techniques et a permis de sécuriser cet accès, souvent sollicité par les marcheurs.



Achat de matériels 2016

- Achat d'un girobroyeur avec un bras latéral permettant d'accéder plus facilement aux talus.
- Remplacement de la sono utilisée régulièrement pour les différentes manifestations de la commune.
- Acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur pour équiper la classe de maternelle.
- Remplacement de deux chauffe-eau à la Maison des Associations et dans l'un des appartements communaux.
- Changement des chauffages dans un appartement de la commune.



Projets et demandes de subventions à venir

- L'extension du garage communal va débuter en début d'année, il permettra d'augmenter la surface de stockage.
- La bande en herbe, le long du terrain de foot, face à l'école, va être aménagée et stabilisée afin de créer des places de parking dignes de ce nom pour éviter, les désagréments des parents d'élèves chaque année, pendant la période hivernale, lors des stationnements.
- Une demande de subvention est en cours pour la réfection de la route du Moulin de la Chaize et la sécurisation de la traversée du village de Puycheny
- Dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école, un dossier a été déposé à la préfecture afin de bénéficier d'aides financières qui, dans notre cas, seraient utilisées pour installer un visiophone à la porte de la garderie.



De l'Incivilité à la Barbarie....

Nous rappelons – sans résultat – depuis quelques années, que vous ne devez pas jeter dans vos toilettes des objets inappropriés qui nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration, et aux finances communales : lingettes, serviettes périodiques, tampons, préservatifs... **CELA RESTE D'ACTUALITÉ. PENSEZ AUX AGENTS QUI ASSURENT L'ENTRETIEN DES STATIONS !!!**

Mais que dire aux usagers de la station du Bourg ? Quelle ne fut pas la surprise des agents techniques lorsqu'ils ont découvert les cadavres de deux chatons dans la station ???

Comment quelqu'un peut-il être assez cruel, bête, idiot, stupide, inconscient pour mettre deux chatons dans la cuvette de ses WC ? Paresse pour faire un trou ? Pas le courage - ou l'argent - pour les apporter chez le vétérinaire ? Flemme congénitale ?

Quelle que soit la réponse, nous tenons à dire à la personne qui a commis cet acte de barbarie qu'elle ne se respecte pas, ni ne respecte la vie.

Vigilance Internet

Attention, certains sites privés malveillants vous proposent d'envoyer des actes d'état civil (naissances, mariage, décès) moyennant un paiement en ligne pouvant aller de 1€ à 80 € !!!

La délivrance des actes d'état civil est totalement gratuite. En cas de doute, contacter la mairie.

Transfert de la Zone d'Activités de Bel-Air à la Communauté de communes du Val de Vienne

La loi NOTRe portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de La République du 7 août 2015 impose le transfert obligatoire de certaines compétences aux communautés de communes dont la gestion des zones d'activités économiques (ZAE).

Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, la zone d'activités de Bel-Air deviendra un bien communautaire et sera gérée par la communauté de communes du Val de Vienne. La Maison des Associations située dans la zone reste propriété de la commune.

Les Rendez-vous de l'année pour les cérémonies du monument commémoratif 2017

Madame le Maire et le Conseil Municipal vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour les cérémonies officielles 2017, à l'esplanade du Souvenir, devant l'église :

- Le 19 mars à 16h
- Le 8 mai à 10h
- Le 11 novembre à 10h

Calendrier électoral 2017 :

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR
Présidentielles	23 avril 2017	7 mai 2017
Législatives	11 juin 2017	18 juin 2017

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire, mais aucune sanction n'est prévue en cas de non-inscription.

En revanche, le droit de vote est considéré comme un devoir moral et citoyen :

« **Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique** ».

Les jeunes qui ont eu 18 ans en 2016 sont automatiquement inscrits lorsqu'ils se sont faits recensés pour la journée d'appel. Ceux qui auront 18 ans entre le 1^{er} janvier et le 22 avril pourront voter pour les présidentielles et ceux qui auront 18 ans avant le 11 juin pourront voter pour les législatives.

En revanche, s'ils atteignent la majorité entre les deux tours, ils ne peuvent pas voter.

Vous recevrez tous de nouvelles cartes électorales courant mars 2017.

Elagages : Les Bonnes Pratiques

Le bon fonctionnement des réseaux téléphoniques et électriques, ainsi que la dégradation plus ou moins rapide des voies communales est l'**AFFAIRE DE TOUS**.

Chaque année, les chutes d'arbres et l'usure par frottement des branches sur les câbles constituent une cause importante de dérangement sur les réseaux téléphoniques et électriques.

Pour prévenir ces dommages et assurer la continuité des services, les propriétaires riverains des lignes doivent procéder régulièrement et à leurs frais à des travaux d'élagage.

En cas de dommages causés aux câbles :

- vous engagez votre responsabilité civile et à ce titre, vous serez facturé du montant des réparations.
- vous êtes également passible d'une amende de 1 500 € par câble endommagé au titre L.65 du Code des postes et télécommunications électroniques.

Le téléphone et l'électricité sont aujourd'hui absolument indispensables tant dans la vie courante que sur le plan professionnel et sécuritaire notamment dans les cas d'appel d'urgence (112, SAMU, police-secours, sapeurs-pompiers...)

Les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer graves pour des personnes dépendantes et isolées, pour des alarmes qui deviennent inactives avec toutes les conséquences qui en découlent...



Il est illégal de détruire les nids d'hirondelles !!!

"Tsiwittt ! ... Tsiwittt ! ..." Voilà les hirondelles ! Chaque printemps voit le ballet de ces annonciatrices des beaux jours. C'est dans ou sur les maisons, les immeubles, les dépendances, les étables quand il en reste encore, qu'elles viennent nicher. Leur présence enrichit notre cadre de vie.

Malheureusement, pour certains, elles constituent une gêne en raison surtout des salissures qu'elles engendrent. La réalisation de certains travaux peut conduire également à la destruction de leurs nids. Pourtant toutes les espèces d'hirondelles, sans exception, des plus communes aux plus rares, sont **protégées contrairement aux pigeons**, et il en va de même pour les martinets.

Aujourd'hui, leur sauvegarde s'avère d'autant plus indispensable que, dépendant grandement de l'habitat humain, les hirondelles rustiques et de fenêtre ainsi que les martinets souffrent de l'évolution des matériaux de construction et des formes de l'architecture moderne.

L'infraction la plus courante est la destruction des nids à l'occasion de travaux d'entretien des immeubles ou, plus grave encore, par simple souci de propreté des façades. Par conséquent, si le hasard ou les circonstances font de vous le témoin de faits semblables, vous pouvez agir directement (O.N.C ou Ligue de Protection des Oiseaux).

En France, les hirondelles et les martinets bénéficient d'un statut juridique qui fait d'eux des oiseaux intégralement protégés.

Tout responsable d'une infraction s'expose à une **amende pouvant aller jusqu'à 9 146,94 euros et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 6 mois (art. L 415-1 du Code de l'environnement)**.

En conclusion, il est interdit de porter atteinte aux hirondelles et aux martinets ainsi qu'à leurs nids et couvées.

Le saviez-vous ?

Les revenus locatifs de la commune

Chaque année, la commune perçoit des revenus locatifs non négligeables grâce à son « parc locatif » soit un peu plus de 30 000 € par an.

En effet, elle loue :

- des appartements : deux F1 bis qui se trouvent au-dessous de l'école et quatre T2 qui ont été aménagés dans l'ancienne salle des fêtes, rue de la mairie,
- la Maison des Associations qui reste seulement inoccupée 4 à 5 week-ends par an.

Ces revenus représentent un apport financier permettant à la fois, à la commune de poursuivre ses investissements et de payer une partie de ses charges de fonctionnement.

Assainissement collectif et non collectif

Les habitants dont les propriétés sont reliées au tout à l'égout payent l'eau beaucoup plus chère que celles qui ne sont pas reliées.

Exemple pour une consommation annuelle de 80 m³ :

- maison assainie : 348,80 €
- maison non assainie : 198,40 €

Les propriétaires soumis à l'assainissement collectif payent une redevance comprenant 2 parties :

- Redevance forfaitaire par logement raccordé : 65,80 € HT/an
- Redevance sur le nombre de m³ consommés : 0,9993 € HT

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



INFORMATIONS DIVERSES

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !!!

Protégez les accès de votre maison.

Soyez prévoyant en photographiant vos objets de valeur et en conservant vos factures.

Soyez vigilant :

- Ne pas laisser de clés sur les portes.
- Fermer la porte à double tour même quand vous êtes chez vous.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité.
- Placer vos bijoux, cartes de crédit, sacs à main et clés de voiture en lieu sûr.
- Signaler à la gendarmerie tout fait suspect.
- Contacter votre assureur pour vérifier votre contrat.

Ne commettez pas d'imprudences : pas de clés sous les paillasons, pas de noms sur les portes clés, pas de fenêtres ouvertes en été, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Informez votre entourage (famille, voisins, amis) de votre départ en vacances : faire vider les boîtes aux lettres, transférer vos appels sur vos téléphones portables, créer l'illusion d'une présence, ne pas diffuser vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et d'éventuelles photos de vacances.

Vous pouvez signaler votre absence en cas de départ en vacances à la gendarmerie d'Aixe sur Vienne au **05.55.70.13.58**.

Fusion des Pays au sein de la Châtaigneraie Limousine

L'association «Fédération de la Châtaigneraie Limousine» a repris les activités et le personnel des associations «Pays d'Ouest Limousin» et «Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne» depuis le 1^{er} novembre 2016.

La Châtaigneraie Limousine en chiffres :

73 communes
6 Communautés de communes (au 1^{er} janvier 2017)
87 500 habitants

Elle a vocation à étudier, proposer et réaliser des actions tendant à favoriser l'aménagement du territoire et son développement dans des domaines aussi variés que le tourisme, l'économie, ou encore les services. Pour cela, cette association agit en concertation avec les acteurs locaux et en recherchant le partenariat le plus large possible.

L'équipe de la Châtaigneraie Limousine peut vous aider dans la réalisation de vos projets privés ou publics :

- en vous accompagnant directement ou en vous orientant vers les personnes les plus aptes à vous accompagner ;
- en vous aidant dans le montage d'un dossier de demande de subventions. Attention, de manière générale, l'obtention d'une aide est soumise à conditions et vous ne devez pas avoir commencé votre projet avant le dépôt d'un dossier.

Fédération de la Châtaigneraie Limousine

La Monnerie - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES
Tél. : 05 55 70 99 40
Courriel : contact@chataigneraielimousine.fr



L'activité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne et ses Communautés de communes adhérentes.



la Libellule
1 route de l'Aiguille
Les Farges
87800 BURNAC
06 26 88 13 92
contact@creche-la-libellule.fr

*Accueille tous les enfants
de la naissance à 6 ans*



LA VIE A L'ECOLE ET LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Rentrée 2016-2017

Cette année encore, la rentrée s'est faite avec 4 classes regroupant 89 élèves. L'effectif a baissé, cependant, en janvier 2017, il y aura 3 petites sections et un CM2 supplémentaires.

Les 89 enfants se répartissent ainsi :

6 PS / 13 MS : M^{me} Christelle SELLAS
7 GS / 17 CE1 : M^{me} Nathalie BOUYSSSET
13 CP / 12 CE2 : M^{me} Françoise PÉLISSIER
10 CM1 / 11 CM2 : M^{me} Hélène DELANNE, Directrice

Pour seconder l'équipe pédagogique Isabelle REAL, ATSEM auprès des petites, moyennes et grandes sections et une assistante de vie scolaire, Sylvie PIERILLAS.

Sorties scolaires

- Sortie au Bugue sur Vézère pour les élèves du CE1 au CM2.
- Sortie médiévale au Château de Rilhac-Lastours de la petite section au CP.
- Visite de la caserne des pompiers de Limoges pour les maternelles.

Restauration scolaire

Une grande importance est accordée à l'élaboration des menus ainsi qu'à la confection des repas. Les produits sont achetés frais autant que possible et les plats industriels restent l'exception. Les produits bio régionaux commencent à être de plus en plus utilisés.

Le prix du repas (2,30 €) reste bien inférieur à la moyenne départementale. Les menus sont téléchargeables sur le site internet de la mairie www.saintmartinlevieux.com.

Le fruit à la récré est distribué une fois par semaine.



Photo Daniel Bréjaude

La semaine du goût s'est déroulée du 10 au 14 octobre. Cette année, Benoît et Martine ont mis à l'honneur les spécialités culinaires des régions. A cette occasion, les maternelles ont préparé des cannellés bordelais.

Les temps d'activités périscolaires

Les TAP se tiennent toujours les jeudis après-midi de 13h30 à 16h30. Cette organisation est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les parents recevront prochainement un questionnaire pour évaluer ce mode de fonctionnement et voir s'il peut être reconduit l'an prochain.

Depuis la rentrée, de nouvelles activités ont commencé tels que la décoration sur porcelaine et un atelier de percussions africaines.



Transports scolaires

Jusqu'à présent, les transports scolaires sont gérés par les services du Département. L'accès au service est ouvert dès 3 ans voire aux élèves de moins de 3 ans s'il y a un accompagnateur dans le car.

Sur les 1 144 € que coûte annuellement un élève transporté, les familles ne payent que 65 € par enfant et 32.50 € pour les suivants.

A Saint Martin, nous appliquons les tarifs du Conseil Départemental (65 € et 32.50 €) sauf pour les élèves habitant à moins de 3 km de l'école pour lesquels nous facturons 65 € et non pas 120 € comme le fixe le Conseil Départemental.

Chaque année, le service s'adapte à la demande en essayant de placer les arrêts au plus près des domiciles tout en respectant les normes de sécurité. Malgré l'incidence financière, nous avons fait le choix de mettre un accompagnateur dans le car afin d'assurer au maximum la sécurité des jeunes usagers (aide à la montée et à la descente, bouclage des ceintures, discipline, évacuation éventuelle des cars...).

A noter qu'à partir de la rentrée 2017, les transports seront gérés par la région Nouvelle Aquitaine.



Naissances :

Jeanne AUBOYER née le 2 octobre (rectificatif pour l'année 2015)
Souleïmane HOUSNI né le 9 février
Marius Christian Philippe DEFAYE LEMAIRE né le 13 mai
Nessy Stéphanie Mathilde CHABROL BELLONIE née le 28 juin
Timéo Patrick Rémi COULLEBAUD né le 25 juillet

Amélia VERGNOLE née le 25 juillet
Noa Jean Roland MAUCHAUSSAT né le 28 juillet
Swanahilde BELLOT née le 24 septembre
Lana Trinity BORDAS née le 22 octobre
Nathanyaël Albert MONCOMBLE né le 23 octobre
Léna Myla COUTISSON née le 21 novembre



Mariages :

Rémi AUDOT et Amandine MEYNARD le 23 avril
Paul MAZAUD et Ingrid GOURSAUD le 6 août
Sylvain JOUVEAU et Mélina GOURAUD le 13 août



Décès :

Josette Yvonne Marcelle PEYRICHOU le 23 janvier
Aimé François LUBECK le 27 janvier
Marcel Pierre ROUX le 18 avril
Daniel Léonard LIMOUSIN le 23 avril
Marie Antoinette Marthe Paule BOURDEAU de LAJUDIE le 22 mai

Marguerite ARNAUD le 6 juillet
Michel Jean-Louis MOUSNIER le 25 août
Marie Madeleine BUISSON le 4 octobre
Colette André DELOMÉNIE le 5 octobre
Jacques MAGADOUX le 31 octobre
Adrien LAPLAUD le 17 novembre



JEAN LOUIS MOUSNIER



Jean Louis -Michel, pour l'état civil- MOUSNIER nous a quittés, le 25 Août dernier, emporté, selon la formule consacrée, par une cruelle maladie, alors qu'il aurait pu enfin profiter pleinement d'une retraite heureuse.

Né dans une petite ferme traditionnelle de notre commune, -traduisez : exiguë et pauvre-, la vie ne lui a pas épargné les épreuves. Orphelin de père encore enfant, envoyé en Algérie comme beaucoup de jeunes de sa génération, il devint veuf beaucoup trop tôt. Ces épreuves lui ont-elles forgé le caractère ? Sans doute, car, en peu de temps, il transforma la petite ferme familiale en une belle exploitation moderne, promouvant la coopération au sein d'une CUMA, ce qui, entre autres, lui valut d'être décoré du mérite agricole; en parallèle, il s'engagea dans la vie de notre commune. Adjoint de deux maires, de 1983 à 2014, il fut l'un des piliers du Conseil municipal, toujours disponible et attaché au bien commun, tout en étant aussi administrateur du Crédit agricole et longtemps président de l'ACCA. Il fut, dans l'exercice de sa profession comme de ses mandats et fonctions, exemplaire.

A ses deux enfants, Jean Marc et Françoise, ses petits-enfants, à sa compagne, Anne, ainsi qu'à toute sa famille, nous renouvelons notre sympathie et notre amitié dans cette épreuve.

Jean-Pierre DEMERLIAT

TARIFS COMMUNAUX 2016

Location Maison des Associations

Habitants de la commune : 210 €
Habitants du Val de Vienne : 290 €
Habitants extérieurs : 380 €
Electricité : 0,18 € par unité consommée
Couverts : 0,70 € par personne

Cantine scolaire

2,30 € pour un repas enfant
5,80 € pour un repas adulte

Garderie municipale

1,20 € par garde et par enfant

Transport scolaire

21,66 € par trimestre pour le premier enfant
10,83 € pour le deuxième et le troisième enfant
Gratuité pour les enfants bénéficiaires du RSA

Cimetière

Prix du m² de terrain au cimetière : 98 €
L'utilisation du caveau communal est gratuite pendant les six premiers mois puis le prix est de 155 € par mois entamé.
Case de columbarium pour 30 ans : 350 €

Assainissement

Participation à l'assainissement collectif (PAC) : 2 200 €
Tabouret d'assainissement : 1 300 €
Redevance forfaitaire par logement raccordé : 65,80 € HT/an
Redevance sur le nombre de m³ consommés : 0,9993 € HT

Amicale Laïque

A l'occasion de sa réunion de rentrée, l'Amicale Laïque de St Martin le Vieux a renouvelé son bureau :

Présidente : Delphine PEYRAUD - VERGNOLE
Vice-présidente : Florence DUBARRY
Secrétaire : Gaylord AUVRAY
Secrétaire adjointe : Aurélie POITTE
Trésorière : Virginie DEBORD
Trésorier adjoint : Pascal ANTOINE
Commissaire aux comptes : Christine ESCALIER

Afin de proposer à nos enfants des sorties, d'organiser la venue du Père Noël et du lapin de Pâques, d'aider les maîtresses à acheter du matériel ou des livres pour les classes et de participer au financement des projets scolaires (comme la classe de mer), nous proposerons cette année la vente de calendriers, mais aussi de chocolats de Noël, et bien d'autres choses... et nous organiserons quatre manifestations sur la commune, sachant que la soirée moules-frites du 15 octobre a été un réel succès :

- Réveillon du Nouvel An
- Soirée dansante le Samedi 11 Février 2017
- Vide greniers et marché artisanal le Dimanche 2 Avril 2017
- Fête de l'école (spectacle et repas) le Samedi 1^{er} Juillet 2017

Parlez en autour de vous et venez nombreux !!!

Toutes les personnes souhaitant nous aider seront les bienvenues et nous serons ravis de les accueillir lors de nos réunions et manifestations.

La présidente, Delphine PEYRAUD-VERGNOLE
06.78.91.49.24

Le Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié réunit deux fois par mois les seniors à la Salle des Associations, dans des compétitions amicales, et néanmoins disputées, autour de jeux de cartes, de chiffres ou de lettres. Ces rencontres ont lieu les premier et troisième mercredis de 12h à 18h.

Parmi ces manifestations, une vidéoconférence sur Madagascar a rassemblé une quarantaine de personnes.

Deux repas sont également organisés : un pot-au-feu en novembre et un cassoulet en avril, auxquels vous êtes évidemment conviés.

Le Club Informatique



Ce dernier fonctionne dans le cadre du Club de l'Amitié, les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois de 14h à 16h. Il suffit d'adhérer au Club pour bénéficier de ses services.

Au programme : initiation ou perfectionnement au maniement de l'outil informatique, soit sur l'un des six ordinateurs dont dispose le Club, soit sur votre ordinateur personnel (portable ou de bureau).

Si une de ces activités vous tente, et si vous voulez partager ces quelques moments de convivialité, rejoignez-nous. Vous pouvez vous présenter à la Salle des Associations aux heures de séances habituelles, pour y rencontrer un responsable, ou vous adresser à la mairie.

Appel aux dons

Vous avez été quelques uns à proposer votre ancien matériel. Selon son état de fonctionnement, ce dernier retrouve du service tel quel, ou recyclé sous forme de pièces détachées pour des dépannages ultérieurs.

Merci donc aux donateurs pour leur généreuse contribution. Le Club est toujours preneur de vos anciens équipements informatiques inutilisés.

Notre bureau est composé comme suit :

Président : Aimé ALBAREDE
Vice-présidente : Bernadette MARIAUD
Secrétaire : Danièle BUISSON
Trésorière : Odette MAGNE

Le Président, Aimé ALBAREDE
05.55.39.18.86



Les Marchés de St Martin

C'est avec une certaine amertume que nous vous informons que l'Association des Marchés de St Martin n'animeras pas la place de la mairie cette année. En effet, devant le manque d'intérêt des habitants de la commune par rapport au travail et à l'énergie que demande chaque événement, nous avons pris la décision de mettre l'association en sommeil et de nous donner un temps de réflexion quant à la suite. Merci à ceux qui nous ont soutenus par leur présence – nous avons passé de bons moments –
Merci à Madame le Maire pour ses encouragements et son aide.

Et enfin, merci à toutes les personnes qui ont pris part à cette association pour leur dévouement sans faille. Si vous voulez voir renaître cette association, si vous souhaitez que les marchés festifs de l'été continuent, si vous voulez faire partie des bénévoles qui feront repartir cette association, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

La Présidente, Martin JEAN
06.07.37.00.26

INFO : Même en sommeil, l'association aidera à l'organisation de la soirée « Cuisse de bœuf » qui se déroulera le **SAMEDI 29 JUILLET 2017**. Pour la 3^{ème} année consécutive, des associations de la commune mettront en commun leurs moyens humains et matériels, aidées par la mairie pour offrir aux amateurs de viande rouge une agréable soirée.

Ryth'miX

L'association Ryth'miX, créée depuis 2011, vous propose des cours d'initiation à la danse moderne et à la danse avec instrument (ruban). Les cours ont lieu le mercredi après-midi pour les enfants à partir de 4 ans et le mardi soir pour les adultes, à la Maison des Associations de Saint Martin le Vieux.

En 2016, l'association compte 46 membres.

Comme d'habitude, nous organiserons note gala de danse de fin d'année :
le samedi 17 juin 2017 à 20h45 à la salle des fêtes des Cars

Nous vous y attendons nombreux pour venir découvrir le travail de l'année.

La Présidente, Corinne BAUSMAYER
06.71.70.17.26

Plastic'87

L'association Plastic'87 créée en Septembre 2013 a pour siège la mairie de Saint Martin le Vieux qui accueille ses activités dans la Salle des Associations. Deux ateliers sont proposés pour la période 2016-2017 :

- Atelier : Peinture contemporaine
le lundi 14h - 18h
encadré de 15h à 17h par Katja Patrier
- Atelier : Sculpture modelage
le mardi 14h - 16h
animé par Sandrine Clarisse Bertrand

Ces ateliers offrent la possibilité d'apprentissage avec les animateurs et d'échanges entre adhérents. Ils permettent aussi la valorisation de leurs œuvres lors d'expositions.

L'association est ouverte pour la création d'autres ateliers si des participants en manifestent l'intérêt comme par exemple un atelier de graphisme et peinture débutants, un atelier d'encadrement, ...

Informations lors de l'horaire atelier où il est possible de faire une séance d'essai.

Le Président, Claude BOHATIER
06.31.85.17.85

Solex Team St'Mart

Notre association a été heureuse de vous accueillir pour son premier concours de pétanque le 23 juillet dernier ainsi que pour son concours de belote du 10 décembre.

Je tiens à remercier tous les bénévoles et participants. Notre assemblée générale se tiendra en début d'année.

Le Président, Christophe MERIGOT
06.83.62.94.28





L'ACCA compte 27 membres pour cette saison 2016-2017.

Nous avons 12 bracelets « chevreuil », 2 bracelets « sanglier bête noire », 2 bracelets « sanglier bête rousse ».

Si vous êtes témoin de dégâts occasionnés par des blaireaux, renards, sangliers ou autre, merci d'en faire part à la mairie.

Cette année, des battues administratives aux pigeons, à la demande de la mairie et de quelques habitants ont été réalisées avec les lieutenants de louveterie à Bord, dans le bourg et aux Domarias ; d'autres contre les corneilles noires et les corbeaux freux près du lotissement des Chênes.

Le repas de la chasse se tiendra le Samedi 8 avril 2017 à la Maison des Associations.

Le Président, Jean-Sébastien MERIGOT
06.15.58.21.41



Le Dimanche 4 décembre, pour la première fois, deux randonnées pédestres ont été organisées à St Martin Le Vieux, dans le cadre du Téléthon. A cette occasion, près de 700 € ont été collectés au profit de l'association grâce à la vente de pâtisseries, de boissons par les membres de l'Amicale Laïque et du Conseil Municipal.

Cette belle journée ensoleillée et la générosité des participants ont largement participé à cette belle réussite.



Photo Daniel Bréjaude





INFOS COMMUNAUTAIRES

Ouverture du pôle jeunesse pour les vacances de Noël

Après 14 mois de travaux, les enfants de 3 à 17 ans ont pu découvrir, dès le lundi 19 décembre, leurs nouveaux locaux regroupant plusieurs structures pouvant accueillir jusqu'à 250 enfants :

- Un premier bâtiment de 530 m² réunissant l'accueil, l'administratif, le réfectoire et la cuisine satellite (seulement pour les enfants de moins de 6 ans) et le pôle ados,
- Un second bâtiment de 375 m² dédié aux maternelles,
- Un troisième bâtiment de 480 m² pour les 6 - 11 ans.

Dans chaque bâtiment, les espaces intérieurs et extérieurs ont été aménagés en fonction des âges. Ils sont contemporains et fonctionnels où les briques, l'acier et le bois s'harmonisent à merveille !!!

Des réunions publiques, dans chaque commune, ont été organisées pour expliquer aux parents, la nouvelle organisation de cet établissement et des portes ouvertes se sont déroulées le samedi 10 décembre.

A noter que Benoit BOISSY, le cuisinier de l'école, dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté de Communes, y travaillera tous les mercredis et une partie des vacances scolaires.

Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La révision engagée en fin d'année 2015 se poursuit. C'est un groupement de bureaux d'études qui a été choisi pour mener à bien ce projet se composant d'un architecte-urbaniste, d'un cartographe et des spécialistes de l'environnement.

Une concertation spécifique a été faite auprès des exploitants agricoles du Val de Vienne. Si vous souhaitez formuler une requête, nous vous rappelons qu'il existe un cahier à la mairie permettant de consigner vos demandes ou remarques. Toute correspondance écrite peut être adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Montée en débit sur le Val de Vienne

Notre commune bénéficie de ce nouveau service depuis décembre dernier. Une réunion publique a été organisée le mercredi 14 décembre pour informer l'ensemble des bénéficiaires de cette nouvelle technologie.

Deux opérations ont été réalisées sur St Martin, l'une dans le secteur du centre-bourg et l'autre au niveau du lotissement des Chênes. Au total, 7.2 km de fibre optique ont été déployées. Les 226 foyers concernés bénéficient désormais d'un débit dépassant le seuil des 8 Mbit/s permettant d'accéder aux offres Triple Play des fournisseurs d'accès (internet, TV, téléphonie).

Le village du Breuil sera alimenté courant janvier via la commune de Beynac.

Pour savoir si vous êtes éligible, vous pouvez aller sur le site www.degrouptest.com ou contacter la mairie.

Attention, tous les fournisseurs d'accès ne sont pas opérationnels, il faut être vigilant avant de souscrire un abonnement.

Ouverture de la Ressourcerie « Poids Plume » à Séreilhac

C'est une structure associative axée sur la valorisation des objets favorisant le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Elle collecte toute sortes d'objets (mobilier, outillage, CD, vaisselles, vêtements, livres, jouets, vélos, décorations...) issus de dons ou des collectes en déchetterie.

Les objets sont réparés et/ou relookés puis revendus à des prix modérés au magasin, Rue des Lilas, en face de l'école à Séreilhac.

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, Vendredi : 13h30 - 18h
Dimanche : 10h - 17h

Téléphone : **05.55.30.94.77**

Mail : ressourcerie.sereilhac@gmail.com



Un peu d'histoire

Quelques points sur l'histoire et l'évolution de l'architecture du Château de La Judie.

La construction du château se situe entre 1640 et 1648.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, de nombreux travaux et aménagements ont profondément modifié l'aspect du château :

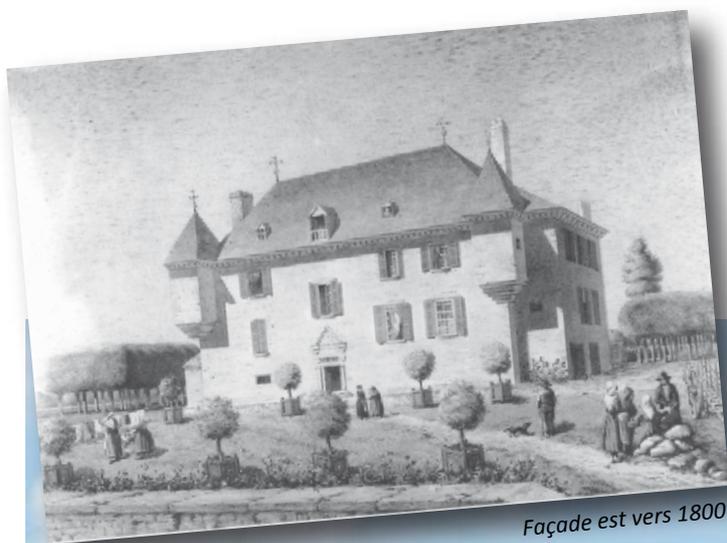
- Construction de nouveaux communs au nord du château (existants encore de nos jours),
- Aménagement d'une seconde terrasse au sud,
- Creusement d'une pièce d'eau en canal pour y établir un jardin,
- Agrandissement du château avec une nouvelle façade ouest et deux tours modifiant largement la toiture originale du château.

Au XIX^{ème} siècle, un bow-window (fenêtre en arc) a été ajouté sur la porte principale pour contenir la naissance d'une brèche sur le mur de la façade.

Par la suite, de 1895 à 1912, de nouveaux travaux vont transformer largement la physionomie du château :

- Remplacement de l'échauguette sud-est par une tourelle poivrière,
- Remplacement de l'échauguette nord-est par une galerie,
- Démolition du bow-window qui est remplacé par le pavillon central,
- Construction d'un escalier en pierre,
- Remaniement du parc à l'anglaise avec pelouse, bosquets, rivière et pièces d'eau romantique.

Depuis, la toiture a été refaite en 1974 et de nouveaux travaux vont débuter dans l'année 2017.



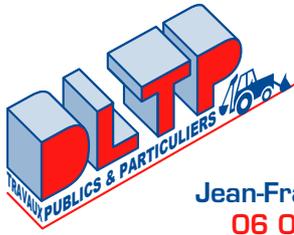
Façade est vers 1800



Façade principale vers 1980



De nos jours

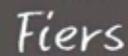


- TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT
- BRANCHEMENT INDIVIDUEL
- COURS

Jean-François DESAGE
06 07 72 62 80
Charles-Henri LESTRADE
06 74 59 49 67

Z.A. de Bel Air - 87700 ST MARTIN-LE-VIEUX - Tél. : 05 55 36 97 53
E-mail : dlt@wanadoo.fr






DE VOUS PRÉSENTER
VOTRE NOUVEL
INTERMARCHÉ

rue Jeanne-Pichenaud
AIXE-SUR-VIENNE

Tél. 05 55 70 37 60
Lundi au samedi : 8 h 30 - 19 h 30. Le dimanche : 9 h - 12 h30

Sté NORMAND

S.A.V. CHAUFFAGE
05 55 04 18 18



CCP LEBERCHE
CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE
05 55 34 19 33



MERIGOT

POMPES FUNEBRES MARBRIER

Une famille au service des familles

Chambres funéraires
Javerdat | Nieul | Mézières-sur-Issoire | Saint-Priest-sous-Aixe

Organisation complète des obsèques - Transports de corps avant et après mise en bière - Marbrerie
Entretien de sépultures - Contrats obsèques - Articles funéraires - Compositions florales toutes cérémonies

24h/24 : 05 55 03 19 19 - 06 80 44 04 04
www.merigot-pompes-funebres.fr | merigotpompesfunebres@orange.fr | fax : 05 55 03 24 20



GARAGE EXPERT
BOISSIERE ET ASSOCIES

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE
VENTE DE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS
VEHICULES DE PRÊT

ZA DU BOURNAZAUD
87700 ST PRIEST SOUS AIXE 05-55-70-21-17
sasboissiereetassocies@gmail.com

gestion location vente achat

begip

agence immobilière

Siège social : 22 av. Georges DUMAS 87000 Limoges
Tél : 05 55 33 97 50 • Fax : 05 55 33 19 17
E-mail : agence@begip.fr

Maison de la Presse

5, place Fournier
87000 LIMOGES



05 55 32 52 66
05 55 06 06 87

RÉPUBLIQUE

Noély 'coiff

Coiffeuse à domicile mixte

Aixe-sur-Vienne et ses alentours
Du lundi au samedi
Tél. 06 64 96 13 72



MAÇONNERIE - CHARPENTE - COUVERTURE



PEYROT Raphaël
06 86 99 45 17

Sarl PEYROT-Frères

PEYROT Mickaël
06 82 45 01 79

Tél./Fax: 05 55 36 02 63

La plagne - 87620 SEREILHAC

PASCAL ARNAUD

Chauffage - Sanitaire - Dépannage
Zinguerie - Ramonage - Couverture
Energies renouvelables

Bois Raynaud 87700 St Martin Le Vieux
05 55 39 11 02 - 06 08 10 83 44



Restauration
d'Ouvrages d'Art
V.R.D.
Génie Civil
Clôtures
Serrurerie

5 et 7, rue Claude-Henri Gorceix
87280 LIMOGES

Tél. 05 55 38 11 44

Fax : 05 55 38 88 29

E-mail : contact@sotec87.fr



Aixe-sur-Vienne • ZAC du Grand Rieux
05 55 06 51 91



Ouvert du Lundi au samedi de 8h30 à 19h30
Ouvert le dimanche matin

Fleurs du Moulin de Tarn

Fleuriste
Espace Jardin
Boutique Déco



2, rue du Moulin de Tarn - 87700 AIXE-SUR-VIENNE
☎ 05 55 70 22 61

Ent MORISSON - 05 55 36 03 53 - S' MARTIN LE VIEUX



Plâtrerie traditionnelle et placo
Isolation intérieure / extérieure
Peinture intérieure / extérieure

Ravalement de façade
Revêtement de sol
NEUF & RÉNOVATION



05 55 36 02 79

CONFIEZ NOUS
VOTRE VEHICULE

Un sinistre sur mon véhicule ...
Je choisis mon réparateur ! C'est
mon droit !

Je suis propriétaire de mon
véhicule , j'ai payé mon
assurance. Je ne me laisse
pas imposer un garagiste par
mon assureur !

GARAGE
CARROSSERIE
CHARBONNIER

87700 ST MARTIN
LE VIEUX

VOTRE AGENCE

Avenue du Président Wilson à Aixe-sur-Vienne
Tél. : 05 55 70 34 51

groupama.fr

0 800 250 250

Service & appel
gratuits



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Groupama Centre-Atlantique - Casse de Récupération Mutuelle Agricole 2 avenue de Limoges CS 60001 - 79644 Niort Cedex 9 - 381043 646 RCS Niort - Emetteur de Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Talbot 75009 Paris



MATERIEL AGRICOLE

MOTOCULTURE

LIBRE SERVICE

RN 21
87230 PAGEAS

lathiere-87.com
05.55.31.81.00



- 5 véhicules à votre service
- Transports Toutes Distances
- Transports Privés
- Transports de Colis
- Conventionné par Caisses Maladie
- Hospitalisation, Consultation, etc...
- Véhicules 9 Places
- Véhicules T.P.M.R. (Transports Personnes à Mobilité Réduite)



7j/7

3 Communes de stationnement :

• BURGNAC • MEILHAC • ST MARTIN-LE-VIEUX
Adresse Bureaux : La Garene 87800 MEILHAC

Port. 06 87 35 10 80
Tél. 05 55 58 35 56 - E-mail : paulotaxi@orange.fr

ISOLATION - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - COUVERTURE



"Etre actif pour bâtir passif"

ENERGIE SOLAIRE

OFFRE GLOBALE
D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

S.A.R.L.
Ravid
ROCHE

28, avenue Jean-Rebier (ancienne route d'Aixe) - 87700 AIXE-SUR-VIENNE - E-mail : sarldavidroche@wanadoo.fr

Tél. 05 55 70 13 39



Travaux Publics & Particuliers

05 55 48 12 82

www.cmctp.fr

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil
87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE
Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr